

Décapage en bâtiment et préservation de l'eau

Conseils et techniques alternatives



MÉTROPOLE

GRAND

LYON

Assainissement collectif

Règlement métropolitain

La Métropole de Lyon a la responsabilité du cycle de l'eau sur son territoire (alimentation en eau potable, assainissement des eaux usées, gestion des eaux pluviales et préservation des milieux aquatiques).

À ce titre, le rejet des eaux usées non domestiques issues d'activités industrielles, commerciales, artisanales ou agricoles doit être préalablement autorisé par la Métropole de Lyon. Le règlement du service public de l'assainissement collectif établit les prescriptions techniques et financières du rejet selon l'article L1331-10 du Code de la santé publique.

Cet acte administratif constitue les conditions générales du contrat d'abonnement.

Un arrêté d'autorisation de déversement a pour objet de définir les conditions techniques et financières d'admissibilité des rejets dans le réseau public d'assainissement.

Équité de traitement des usagers

Les dispositions financières et réglementaires doivent répondre à l'obligation d'équité des usagers, donc être identiques pour l'ensemble des établissements. À ce titre aucune dérogation n'est possible.

Les déversements interdits

Les substances dangereuses et produits toxiques, appelés aussi micropolluants, sont interdits dans les réseaux d'eaux usées et pluviales au même titre que les graisses, les huiles alimentaires usagées, les lingettes... En effet, les stations de traitement des eaux usées ne peuvent traiter que la pollution organique.

Les micropolluants présents dans les effluents non domestiques peuvent alors dégrader les milieux aquatiques et/ou les boues d'épuration et ainsi compromettre leur valorisation en épandage agricole.

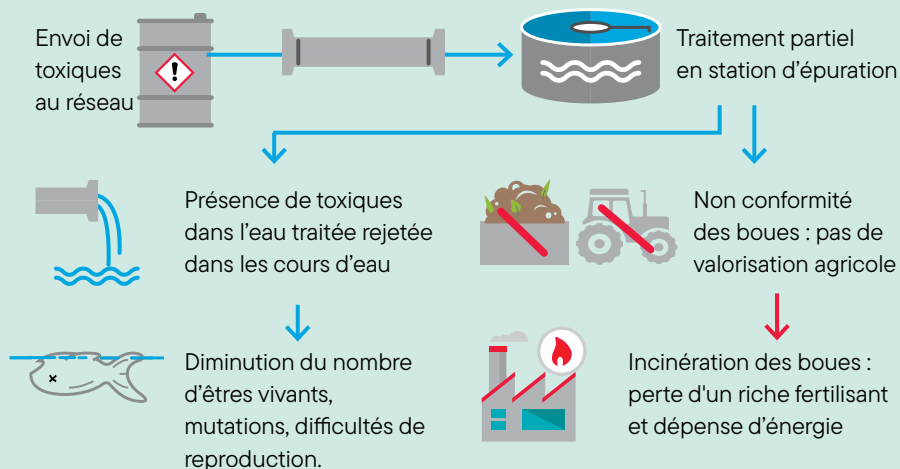
Principe du pollueur-payeur

Qu'il s'agisse d'émissions par les artisans ou par les industriels, les effluents non domestiques (END) doivent être maîtrisés et encadrés par la collectivité.

Cette démarche passe par la mise en place d'un socle réglementaire local et de modalités financières spécifiques à ces établissements.

L'objectif est d'aboutir à une tarification équitable, incitative pour réduire la pollution et qui permette de financer le coût du service rendu par la collectivité.

Impacts des toxiques sur le cycle de l'eau



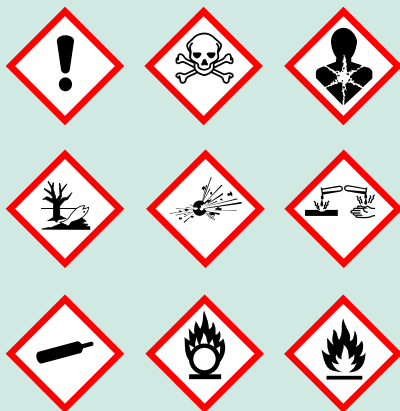
Reconnaître un produit dangereux

Les substances dangereuses font l'objet d'une classification et d'un étiquetage reposant sur le système général harmonisé européen (SGH/ GHS).

Cette classification se base sur les propriétés dangereuses des substances.

Les produits dont l'emballage comporte ces symboles contiennent des substances dangereuses.

Ce sont des produits toxiques réglementés interdits au réseau.



Pour préserver les milieux aquatiques,
la réduction à la source est la meilleure solution.
Devenez acteur de ce changement !

Décapage en bâtiment

Les produits dangereux

Les décapants utilisés par les entreprises de peinture en bâtiment ont des effets nocifs sur l'environnement. Ils peuvent avoir des impacts très forts sur les réseaux d'assainissement ou sur le milieu naturel, selon que les résidus de décapage disparaissent dans les égouts, dans une rivière ou dans le sol.

Les décapants chimiques à base de solvant ou de soude sont les plus couramment utilisés.

Comment empêcher leur diffusion ?

- Ne pas jeter les bidons vides dans les ordures ménagères mais les apporter en déchetterie professionnelle.
- Ne pas vider le fond des bidons à l'égout.
- Mettre les produits sur rétention
- Stocker les produits dans les récipients d'origine, ne pas les reconditionner.

Comment les substituer ?

Les décapants chimiques utilisés pour le décapage des bâtiments peuvent causer des pollutions graves pour les réseaux d'assainissement ou le milieu naturel.

Pour palier ce problème, il existe différentes techniques alternatives au décapage chimique classique :

- le décapage à l'eau,
- le décapage abrasif et thermique.



Le décapage à l'eau

Il existe plusieurs moyens pour substituer les systèmes de décapage classiques (jets haute pression, sablage, traitements chimiques) par des procédés plus respectueux de l'environnement.

Ces techniques n'utilisent aucun produit chimique et les consommations d'eau ainsi que les productions de déchets sont réduites par rapport aux techniques classiques de décapage.

	Description	Application	Budget
Hydrogommeuse Aérogommeuse	Procédé de nettoyage par micro-abrasion, obtenue par la projection à basse pression (inférieure à 4 bars) dans une buse adaptée, de 3 éléments (eau, micro granulats et air)	Sur tous types de supports : surfaces minérales, pierres, crépis, briques, bois, béton, métaux...	€€
Peeling	Technique de nettoyage mécanique qui consiste à déposer sur la surface à traiter un enduit à base de latex qui piège les éléments à éliminer.	Sur de nombreux supports pour les travaux en intérieur, monuments très fragiles, pour nettoyer les poussières, dépôts terreux, déjections d'oiseaux, fumées, suie...	€€€
Lavage à l'eau pure system H₂O	Production d'une eau pure, c'est-à-dire débarrassée des particules, bactéries, composés organiques, métaux et ions. L'eau pure est un agent nettoyant très puissant obtenue à partir de l'eau du réseau par une technique de filtration : l'osmose inverse.	Sur des supports lisses : Vitres et vitraux Surfaces métalliques, bardages intérieurs et extérieurs Huisseries Véhicules Bateaux Panneaux solaires Miroirs...	€

Le décapage par projection d'abrasif et décapage thermique

	Description	Rendement	Budget
Aux scories de fonderie	Projection de scories (avec eau si surfaces fragiles et poreuses)	1,5 à 10 m ² /h	€€€
À l'amidon de blé	1,5 à 10 m ² /h	1,4 à 5,5 m ² /h dans les cabines manuelles Jusqu'à 14 m ² /h dans les grandes installations	€€
Au laser	Réaction photomécanique entre le laser et une couche polluante (peintures, vernis, oxydes, rouilles, poussières et polluants atmosphériques)	1 à 6 m ² /heure en fonction du type de surface à décaper	€€
À l'eau avec aspiration haute pression	Confinement et bâche nécessaires pour récupérer scories et particules	3 à 15m ² / heure en fonction du type de surface à décaper	€

À SAVOIR : Pour les peintures au plomb, il est déconseillé d'utiliser des techniques abrasives mécanisées ou manuelles. La mise en suspension des matériaux dans l'air a un impact sur la santé. Consultez le guide «Interventions sur les peintures aux plomb» disponible auprès de l'INRS.

Avantages	Inconvénients
• Peu agressif, pas de produits de nettoyage • Pas de rejet d'eaux usées (sauf en cas de travaux délicats) • Transport dans véhicule utilitaire	• Confinement et bâche nécessaires pour récupérer les scories et particules
• Peu agressif • Pas de rejet d'eaux usées • Pas de produits de nettoyage	• Transport par camion • Poussières (confinement nécessaire si décapage de matériaux polluants)
• Adapté au nettoyage des pièces difficiles d'accès • Travail sur les chaînes de production sans démontage • Alimentation autonome, rapidité • Pas d'altération du support (pas de contact mécanique ni d'effet abrasif ou thermique) • Pas d'intrants ni d'émissions chimiques • Peu de résidus • Qualité et uniformité du nettoyage	
• Facilité de transport • Economies d'eau, de temps de travail et de produits de nettoyage • Pas de projection d'eau à terre ni dans l'atmosphère (récupération possible dans une cuve de stockage) • Récupération des boues de décapage par filtration • Idéal pour les façades très élevées • Pas de projection d'eau ni de particules	• Impossibilité de traiter les effluents de décapage chimique • Elimination de l'eau comme déchets dangereux en cas d'action sur des revêtements contenant des toxiques



grandlyon.com



Métropole de Lyon

20 rue du Lac - CS 33569

69505 Lyon Cedex 03

04 78 63 40 40

MÉTROPOLE

GRAND

LYON

Décapage en bâtiment et préservation de l'eau

Contactez-nous

Le service Rejets non domestiques de la Direction du cycle de l'eau de la Métropole de Lyon vous conseille dans vos démarches.

Tél : 04 78 95 67 00

Mail : rnd@grandlyon.com

Réduire les pollutions à la source pour préserver l'eau



L'agence de l'eau soutient les actions préventives visant à réduire à la source les pollutions (pesticides, nitrates ...) qui

menacent les captages d'eau potable. Ces pollutions rendent l'eau plus difficile à traiter et donc plus chère au robinet. Le seul traitement des pesticides a un impact estimé sur le prix de l'eau de 20 à 60 cts€/m³. La réduction des pollutions à la source est plus efficace et moins coûteuse.

Pour plus d'informations sur l'eau et l'assainissement

grandlyon.com/mes-services-au-quotidien/gerer-son-eau